

Avril  
2005

ANIL  
HABITAT  
ACTUALITE



ANIL / AGENCE  
NATIONALE POUR  
L'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT

---

ETUDE

SOUS L'EGIDE DE  
L'ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)

Présentée lors des Assises Nationales des Conseillers généraux de Nantes  
les 5, 6 et 7 avril 2005

« LA POLITIQUE DU LOGEMENT DES DEPARTEMENTS : ETAT DES LIEUX ET  
PERSPECTIVES »

BILAN DE L'ENQUETE AUPRES DES PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX

**Etude validée par la commission  
logement de l'ADF**

**Président** : M. Philippe Leroy, président du conseil général de Moselle, sénateur.

**Vice-président** : M. Claude Jeannerot, président du conseil général du Doubs, président de l'ANIL.

**Etude réalisée par l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) avec le concours du pôle société, développement social, culturel et éducatif de l'ADF**

**Direction d'étude**

Mme Béatrice Herbert (ANIL)

**Responsable pôle société ADF**

M. Jean Michel Rapinat

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### A. DIVERSITE DES PROFILS SOCIO ECONOMIQUES DES DEPARTEMENTS ET TYPOLOGIE

- Représentativité des réponses obtenues
- Typologie Insee des départements

### B. LES POLITIQUES DU LOGEMENT ACTUELLES

- Politique du logement et service logement
- Evolution des interventions des départements depuis cinq ans
- Modes d'intervention et nature des actions
- Les partenaires des départements

### C. CONNAISSANCE DES BESOINS, OBSERVATION LOCALE ET BLOCAGES

- Connaissance des besoins en logements et observation
- Nature des blocages dans la production de logements
- Appréciation « immédiate » sur les mesures du plan de cohésion sociale au regard de la situation du département

### D. LES FUTURES POLITIQUES DU LOGEMENT

- Evolution de la politique du logement sous cinq ans, notamment au regard de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Gestion conjointe du PDALPD et modification du processus de gestion du FSL
- Les conséquences des orientations envisagées
- Idées en matière d'articulation des politiques d'habitat

## CONCLUSION

## ANNEXES

- Présentation des valeurs moyennes d'une sélection d'indicateurs INSEE
- Classement des départements français selon la typologie INSEE
- Liste des départements ayant répondu à l'enquête selon leur typologie (nombre d'habitants, structure urbaine, types d'EPCI et « typologie INSEE »)

## PREAMBULE

L'enjeu important, «à la fois national et territorial» que représente le logement, la diversité des politiques conduites par les Conseils Généraux dans ce domaine et l'importance des réformes en cours (nouvelles perspectives d'intervention offertes par la loi Libertés et responsabilités locales, plan national de cohésion sociale, projet de loi Habitat pour tous...) forment la toile de fond de l'étude lancée par l'Association des départements de France (ADF) auprès de tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Fondée sur une enquête postale auprès des présidents de conseils généraux, cette étude permet d'une part d'appréhender les politiques de l'habitat et les modalités d'intervention des différents départements à ce jour, d'autre part de cerner les projets et interrogations pour le proche avenir.

Le questionnaire, élaboré par l'ADF aborde des thèmes à caractère informatif ou rétrospectif - les politiques du logement menées, leur importance et leur évolution récente (actions engagées, objectif et modes d'interventions), l'organisation départementale (services concernés, partenaires), la connaissance et l'appréciation des problèmes de logement (offre, demande, blocages) - mais aussi résolument prospectifs - évolutions futures de la politique du logement au regard de la loi Libertés et responsabilités locales et du plan de cohésion sociale, opinion sur l'articulation des échelons territoriaux et des rôles des différents acteurs de la politique de l'habitat...-

Entre septembre et décembre 2004, 72 départements ont répondu à l'enquête, signe d'un indéniable intérêt pour la question du logement, en dépit de l'absence jusqu'alors d'une compétence décentralisée dans ce domaine, la loi du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat reconnaissant toutefois une possibilité d'intervention à chaque collectivité territoriale *«les communes, les départements, les régions définissent dans le cadre de leurs compétences respectives, leur priorité en matière d'habitat»*.

Après cette première enquête auprès des présidents de conseils généraux, un travail plus approfondi sera mené, au cours du premier semestre 2005, auprès des services des départements, afin d'aborder de manière plus détaillée les interventions de ces derniers (finalité des différentes aides, publics visés, conditions d'octroi, «territoires» concernés, politiques contractuelles connexes, mais aussi budgets votés, crédits consommés et éléments d'évaluation des politiques menées).

## A. DIVERSITE DES PROFILS SOCIO ECONOMIQUES DES DEPARTEMENTS ET TYPOLOGIE

### ■ REPRESENTATIVITE DES REPONSES OBTENUES

Sous l'angle de leur nombre d'habitants, de leur structure urbaine et de la nature des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) existants au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les 72 réponses obtenues sont bien représentatives de l'ensemble des départements.

A noter toutefois que les départements les plus ruraux, moins peuplés et moins souvent dotés d'une communauté d'agglomération sont proportionnellement moins nombreux à avoir répondu à l'enquête.

#### • Typologie urbaine des départements

	Au moins une ville de plus de 200.000 habitants	Au moins une ville de plus de 50.000 habitants	Pas de ville de plus de 50.000 habitants	DOM
Réponses	8	39	21	3 (+ Mayotte)
Non réponses	2	15	12	1
% Enquêtés	80%	72%	63%	75%

Source DGCL 01/01/2004

#### • Typologie des départements selon leur nombre d'habitants

	Moins de 300 000 habitants	300 000 à moins de 500 000 habitants	500 à moins de 720 000 habitants	Plus de 720 000 habitants
Réponses	16	18	16	21
Non réponses	10	5	6	8
% Enquêtés	61%	78%	73%	72%

Source DGCL 01/01/2004 (Hors Mayotte, collectivité à statut particulier)

#### • Typologie des intercommunalités

(Hors communautés de communes, présentes dans tous les départements)

	Au moins une communauté urbaine (CU)	Pas de CU, une seule communauté d'agglomération	Pas de CU, plusieurs communautés d'agglomération	Pas de communauté d'agglomération
Réponses	11	22	25	12
Non réponses	2	9	12	6
% Enquêtés	84%	71%	67%	66%

Source DGCL 01/01/2005 (Hors Paris et Mayotte)

## ■ TYPOLOGIE INSEE DES DEPARTEMENTS

La grande diversité des départements métropolitains et d'outre mer, que les quelques tableaux précédents illustre fort bien, impose de mettre en perspective les résultats de l'enquête avec une typologie départementale de nature socio économique, en l'occurrence la classification établie par l'INSEE au début de l'année 2004 (voir *INSEE Premières n°943 «les départements métropolitains : similitudes et oppositions socio-économiques»*).

Cette typologie des départements de France métropolitaine, réalisée à partir de 33 variables représentant la structure socio - économique de chaque département (population, types d'espaces, activité et catégorie sociale des actifs, indicateurs économiques et d'entreprise, indicateurs de richesse, santé et éducation) paraît pertinente dans le cadre de l'analyse des politiques du logement des départements, en dépit du nombre très limité d'indicateurs propres à ce domaine.

L'INSEE distingue cinq groupes de départements<sup>1</sup>, dont nous reprenons ici les grandes caractéristiques - voir en annexe les valeurs moyennes d'une sélection de critères retenus par l'INSEE pour l'élaboration d'une typologie ainsi que la liste des départements par groupe -

**L'Ile de France** : Tous urbains, les 8 départements franciliens comptent en fait plusieurs sous-groupes :

- Paris et les Hauts de Seine sont caractérisés par une densité de population particulièrement élevée, une très forte croissance du secteur tertiaire et la concentration de très nombreux sièges sociaux expliquant la forte proportion de cadres y résidant et les revenus moyens très élevés,
- Dans les six autres départements de la couronne parisienne résident de nombreux actifs, dont beaucoup de cadres et de professions intermédiaires, attirés par le marché de l'emploi de l'agglomération. De ce fait, la population est jeune et les revenus moyens par foyer fiscal bien supérieurs à ceux de la province. La Seine Saint Denis et le Val de Marne marqués par un taux de chômage et une proportion de bénéficiaires du RMI élevés, se distinguent à ce titre de l'Essonne, de la Seine et Marne, du Val d'Oise et des Yvelines.

**Les départements sièges de grandes métropoles régionales** : 23 départements sont siège d'un chef lieu de région ou d'une ville à vocation régionale et ont souvent profité du développement de ces villes et agglomérations.

- Parmi eux, cinq départements, sièges de métropoles du sud de la France ont une position particulière, car ils abritent les plus grosses agglomérations françaises après Paris (Marseille, Lyon, Nice, Toulouse et Bordeaux), et comptent plus d'un million d'habitants. Le tertiaire y est développé d'où une forte présence de cadres et professions intermédiaires. Pourtant, le taux de chômage reste important, comme la proportion de personnes percevant le RMI (forte attractivité des régions méridionales sur les actifs). La proportion de jeunes de 15 à 24 ans scolarisés est élevée, traduction de la présence d'universités importantes.

**Les départements industriels du nord et les départements limitrophes de zones très urbanisées** : 13 départements

- Sept départements à tradition industrielle du nord sont très peuplés en dehors des Ardennes. Avec une natalité de tout temps plus élevée qu'ailleurs, la population y est jeune ; la présence d'ouvriers reste élevée en dépit des crises successives qui ont secoué les grands

---

<sup>1</sup> Les départements d'outre mer forment un sixième groupe

établissements industriels. Les difficultés de développement économique qui subsistent expliquent le taux de chômage élevé comme la forte proportion de personnes percevant le RMI.

- Six départements, tous limitrophes de zones très urbanisées tirent partie de cette proximité. Leurs habitants, plutôt jeunes, vivent majoritairement dans l'espace urbain. L'industrie y occupe une place importante et les ouvriers y sont nombreux. Une partie des actifs va également travailler dans les départements proches. La population bénéficie ainsi d'un niveau de revenus un peu plus élevé que la moyenne.

**Les départements à caractère rural :** un nombre d'habitants plus faible, une proportion plus importante de population habitant l'espace rural, une proportion d'agriculteurs encore significative et la présence d'une majorité de maisons individuelles caractérisent ces 39 départements.

- Le caractère rural est particulièrement marqué pour 14 départements situés au sud de la France. Leur densité de population est plus faible, ils comptent plus d'agriculteurs et le vieillissement de la population est net. Le tissu économique est plutôt composé d'entreprises de petite taille ; les revenus imposables par foyer fiscal sont faibles. Ces caractéristiques sont encore plus accentuées pour les départements du Massif Central.
- Pour les 25 départements ruraux situés plus au nord de la France, les emplois industriels occupent une place non négligeable. Les 10 départements situés plutôt à l'ouest se distinguent des autres par un taux de chômage plus faible et un taux d'activité masculin plus élevé.

**Les départements touristiques du sud de la France :**

- Huit départements de la ceinture méditerranéenne ont des profils socio-économiques proches et ont tous bénéficié d'un fort développement touristique. Le système productif est surtout composé d'établissements de petite taille qui connaissent un fort renouvellement. Les employés, artisans ou chefs d'entreprise sont très nombreux. Le taux de chômage est structurellement important et la proportion de bénéficiaires du RMI forte.
- Cinq départements de montagne, essentiellement localisés dans le sud est ont en commun une forte proportion de résidences secondaires, liée en particulier au développement des sports d'hiver. Le secteur tertiaire marchand y est important, de même que la part des commerçants, artisans ou chefs d'entreprise, le tissu économique étant plutôt constitué de petites entreprises.

Le taux de réponse à l'enquête est sensiblement plus élevé pour les départements les plus urbains.

	Ile de France	Métropoles et chefs lieux de région	Industriels ou limitrophes zones urbanisées	Caractère rural	Touristiques du sud
Réponses	6	19	7	26	9
Non réponses	2	4	6	13	4
% Enquêtés	75%	82,5%	54%	66,5%	69%

Source INSEE (33 variables socio économiques, décembre 2004)

Voir en annexe la liste des départements ayant répondu à l'enquête présentée selon leur typologie urbaine, leur nombre d'habitants et la nature des EPCI croisés avec la typologie INSEE.

## B. LES POLITIQUES DU LOGEMENT ACTUELLES

La nature des politiques du logement menées et l'organisation d'un éventuel service dédié au logement d'une part, l'évolution des modes d'intervention des départements depuis cinq ans d'autre part met en lumière un intérêt réel de ces derniers pour le logement, d'autant plus marqué que le département est urbain. Les modes d'intervention des départements sont multiples et les actions menées diversifiées, quoique l'absence d'éléments d'analyse financière dans cette première enquête interdise d'évaluer précisément le budget consacré au logement. Si le partenariat avec les acteurs institutionnels de la politique de l'habitat est développé, le partenariat avec les EPCI est moindre quoique loin d'être absent. Ainsi, la loi du 13 août 2004 semble d'emblée plus susceptible de prolonger et rendre visibles des interventions déjà existantes que de modifier radicalement les politiques menées jusqu'alors.

### ■ POLITIQUE DU LOGEMENT ET SERVICE LOGEMENT

- Une intervention développée

**Pour 9 départements sur 10, le logement est un enjeu prioritaire.** Seuls quelques départements ruraux émettent un avis contraire, d'autres, plus urbains, précisant que le logement est bien un enjeu mais ne relevant pas de leur champ d'intervention, l'Etat en demeurant le responsable.

Rien d'étonnant dans cette perspective à ce que **40% des départements fassent état d'une politique spécifique du logement**, dépassant le strict cadre des compétences obligatoires, et à ce que **65% des départements soient dotés d'un service logement** rattaché à des directions de nature diverse (services habitat, voire direction de l'habitat pour les départements les plus urbains, mais aussi services logement rattachés soit aux directions de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, du développement local, soit aux directions de la solidarité, de l'insertion sociale ou des politiques sociales, pour ne citer que les principales.). In fine, **moins d'1/3 des départements ne possède ni service logement ni politique spécifique.**

- Une intervention plus fréquente dans les départements urbains.

	Politique spécifique logement et service logement	Service logement seul (ou politique spécifique seule : 2 cas)	Ni politique spécifique du logement ni service	Ensemble
Ile de France	4 67%	2 33%	0	6 100%
Métropoles et chefs lieux de région	10 50%	9 45%	1 5%	20 100%
Industriels ou limitrophes zones urbanisées	4 57%	1 14%	2 29%	7 100%
Caractère rural	4 15%	6 23%	16 62%	26 100%
Touristiques du sud	3 33%	3 33%	3 33%	9 100%
DOM (hors Mayotte)	2 75%	1 25%	0	3 100%
Ensemble	27 38%	22 31%	22 31%	71 100%



## ■ EVOLUTION DES INTERVENTIONS DES DEPARTEMENTS DEPUIS 5 ANS

### • Importance des évolutions

**Près de 70% des départements ont redéfini leur domaine d'intervention au cours des cinq dernières années.** Cette évolution s'est notamment traduite par un engagement en faveur du renouvellement urbain (71%) et par des actions novatrices en matière de cohésion sociale (40%), dans des proportions fort différentes selon le type de département considéré.

Les évolutions sont particulièrement marquées pour les départements sièges d'une métropole régionale ou de villes chefs lieux de région.

*% d'évolutions global et détaillé selon la typologie INSEE des départements*

	Ile de France	Métropoles et chefs lieux de région	Industriels ou limitrophes urbanisés	Caractère rural	Touristiques du sud	DOM TOM
Evolution du domaine	33% (2)	90% (18)	71% (5)	64% (16)	67% (6)	75% (2)
Renouvellement urbain	83% (5)	90% (18)	100% (7)	58% (15)	56% (5)	75% (3)
Actions novatrices cohésion sociale	67% (4)	60% (12)	14% (1)	19% (5)	44% (4)	75% (2)

### • Nature des évolutions

Interrogés de manière ouverte sur l'évolution de leurs modes d'intervention depuis cinq ans, les départements mettent en avant :

#### - L'accroissement du parc locatif social et/ou sa réhabilitation dans près d'un cas sur deux

Outre la redéfinition de la nature des aides et de leur volume, se fait jour la volonté d'une contractualisation à l'échelle départementale avec un bailleur social ou plus encore à l'échelle infra départementale, avec les collectivités locales (EPCI, Pays). Certains départements développent une politique d'aide à la constitution de réserves foncières ou de subventions des surcoûts fonciers.

#### - L'intervention récente en faveur du renouvellement urbain

Celle-ci est souvent associée à l'existence de Grands Projets de Ville (GPV), d'Opérations de Renouvellement Urbain (ORU), et/ou de contrat de ville et se traduit également parfois par des politiques contractuelles. A noter que le vocable renouvellement urbain recouvre aussi bien des aides à la personne que des aides à la pierre, voire à l'aménagement urbain (voirie, requalification d'espaces).

#### - L'amélioration et le développement du parc locatif privé

Les actions d'amélioration du parc locatif privé se traduisent notamment par des politiques de soutien aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux études et à l'animation destinées aux collectivités locales, aides aux propriétaires bailleurs complémentaires de celles de l'ANAH et des collectivités locales... - mais plus encore par la

mise en place de Programmes Sociaux Thématiques départementaux (PST) pour création de logements à loyers réglementés. Un département a en outre entrepris une action spécifique de lutte contre la vacance à des fins de développement de l'offre locative privée et de remise sur le marché de logements à loyers réglementés. En outre, le souci de l'éradication de l'habitat indigne, mais aussi de l'attribution d'aides à l'accès à un logement de qualité correcte par le Fonds de Solidarité Logement ont conduit quelques départements à engager des interventions dans ce domaine (plusieurs départements financent par exemple la réhabilitation de logements dans le cadre d'un plan départemental d'insertion ou ont instauré des contrôles techniques d'habitabilité en cas de demande d'une aide FSL).

#### **- L'accès au logement et le maintien dans les lieux**

Dans le cadre du Plan Départemental pour le Logement des Plus Défavorisés (PDAPLD), nombre de départements ont engagé des actions à connotation sociale, telles que mise en place d'une équipe départementale de prévention des expulsions, bureau d'accès au logement, agence de médiation locative ou Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), Mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) départementale. D'autres ont instauré un fonds logement unique pour les personnes en difficulté.

#### **- La mise en place d'aides pour des publics spécifiques**

Les personnes âgées, notamment en secteur rural, les jeunes dans les départements urbains et les saisonniers en secteur touristique sont les principaux bénéficiaires de ces aides. Le soutien au développement de l'habitat adapté, dédié ou non à tel ou tel type de personnes, est également un axe assez récurrent d'intervention.

#### **- Les aides aux collectivités locales**

A travers les aides accordées aux collectivités locales, les départements cherchent à encourager la réalisation d'études préalables à la définition de politiques publiques (Programmes Locaux de l'Habitat - PLH -), mais aussi la coopération intercommunale en milieu plutôt rural (encouragement à la définition d'un programme territorial de l'habitat notamment dans le cadre de pays). Ils proposent en outre un soutien aux collectivités, via la mise en place de structures d'assistance départementale (création d'Agence départementale d'Information sur le Logement - ADIL – par exemple) ou le développement de services internes (mission d'appui aux territoires, de conseils aux communes et communautés de communes en milieu rural).

#### **- Les aides à l'accession**

La modification ou mise en place d'une politique d'aide à l'accession n'est évoquée que par cinq départements, dont deux très urbains. La baisse des taux d'intérêt a par ailleurs conduit deux départements à abandonner les prêts aux particuliers.

### **■ MODES D'INTERVENTION ET NATURE DES ACTIONS**

#### **• Modes intervention**

**Les ¾ des départements interviennent à la fois en faveur des particuliers, des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des structures d'assistance départementale.** A une exception près tous les départements interviennent en faveur du logement social ; de même les aides en faveur

des particuliers sont elles généralisées (93%). Quoique massive, l'intervention en direction des collectivités locales et des structures d'assistance départementale est moindre (84%, soit une dizaine de départements non concernés).

- **Nature des actions**

**A quelques exceptions près, les départements citent au moins six actions en faveur du logement, sans que l'on connaisse toutefois le budget correspondant.**

Production de logements, réhabilitation (tant publique que privée) et actions en faveur de publics spécifiques sont les actions les plus répandues. Plus des ¾ des départements, que leur aide ait évolué ou non au cours des cinq dernières années, financent concomitamment des actions en faveur de publics spécifiques, de l'amélioration du parc existant et du développement de l'offre.

*Objectifs des actions*

	Nombre de départements concernés	Intervention considérée comme prioritaire (1 <sup>ère</sup> ou deuxième position)
Publics spécifiques	91 % (65)	32
Amélioration du parc existant	82 % (59)	13
Développement de l'offre	78 % (56)	36
Rénovation en secteur rural	71 % (51)	8
Aménagement du territoire	65% (47)	11
Renouvellement urbain	59% (42)	4
Requalification de quartiers	48% (34)	4
Accession à la propriété	36% (26)	2
Développement économique	25% (18)	3

Certaines actions sont étroitement dépendantes du type de départements considéré comme en atteste le tableau ci-dessous. Les aides à l'accession sont plus fréquentes dans les départements sièges de chefs lieux de région et métropoles régionales et dans les départements ruraux ; le renouvellement urbain et la requalification de quartiers, logiquement plus développés dans les départements urbains ne sont toutefois pas ignorés des départements à caractère rural ; de la même manière, les départements urbains ont majoritairement le souci de la réhabilitation en secteur rural.

*Objectifs des actions selon la typologie INSEE*

	Ile de France	Métropoles et chefs lieux de région	Industriels ou limitrophes urbanisés	Caractère rural	Touristiques du sud	DOM
Rénovation en secteur rural	50%	80%	43%	81%	89%	0%
Renouvellement urbain	100%	84%	57%	50%	22%	25%
Requalification de quartiers	100%	58%	57%	23%	57%	50%
Accession à la propriété	17%	48%	14%	35%	11%	100%

## ■ LES PARTENAIRES DES CONSEILS GENERAUX

**La Direction départementale de l'Équipement (DDE), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les Offices ou OPAC départementaux et les SA HLM sont partenaires des départements dans huit à neuf cas sur dix ;** cette proportion est un peu plus faible (60 à 70%) pour la Direction départementale à l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La collaboration avec les opérateurs de la réhabilitation (Pact Arim, Habitat et développement) et les ADIL est également monnaie courante (respectivement 76% et 60%).

Les partenaires les moins souvent cités sont les Conseils d'Architecture et d'Environnement (CAUE) (43,5%), les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) d'aménagement mais surtout de construction (37%), les offices ou OPAC non rattachés aux conseils généraux (22,5%) et les Sociétés de Crédit Immobilier (SACI, 11%).

**Les départements conduisent plus souvent des actions avec des communes (84%) qu'avec des EPCI (62%) et plus encore des Pays (15%),** ces derniers étant toutefois très diversement représentés d'une région à l'autre.

Parmi les partenaires évoqués par les conseils généraux eux-mêmes, on compte sept citations d'agences foncières ou établissements publics fonciers, d'agences d'urbanisme, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), des collecteurs du 1% logement, mais aussi des associations locales oeuvrant dans le domaine de l'insertion, voire des fournisseurs d'eau et d'énergie.

A noter que les départements à caractère rural n'ayant ni politique spécifique ni service logement conduisent moins souvent que les autres des actions partenariales. A contrario, l'Île de France se caractérise par un partenariat extrêmement développé avec la DDASS, la CAF, les SEM, les ADIL et les Pact Arim.

## C. CONNAISSANCE DES BESOINS, OBSERVATION LOCALE ET BLOCAGES DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Interrogés sur leur connaissance et appréciation des problèmes de logement, les départements, à l'exception des plus urbains, mettent en avant leur connaissance trop partielle de la demande et de l'offre, notamment privée ainsi que des conditions de logement. S'exprimant de manière libre sur la nature d'éventuels blocages s'opposant à la production de logements en adéquation avec les besoins, ils soulignent a contrario des problèmes précis et craignent, pour certains, que les mesures du plan de cohésion sociale ne suffisent pas à les résoudre.

### ■ CONNAISSANCE DES BESOINS EN LOGEMENTS ET OBSERVATION

Y compris en termes de connaissance sur le logement en général, les départements s'estiment peu informés. **Seul un conseil général sur quatre déclare disposer d'une bonne connaissance des conditions de logement, de l'offre et de la demande dans son département.** Toutefois, 37% disposent d'informations partielles, le plus souvent sur le logement social ; **les carences de connaissance de l'offre et plus encore de la demande privée sont donc notables.**

*Connaissance de la demande, de l'offre et des conditions de logement dans le département*

Départements bien informés	Départements partiellement informés	Départements mal informés	Etude sur le logement en cours
17 24%	26 36,5%	27 38%	1 1,5%

*Connaissance des besoins selon la typologie des départements INSEE (% de départements déclarant connaître bien ou partiellement le domaine considéré)*

	Ile de France	Métropoles et chefs lieux de région	Industriels ou limitrophes urbanisés	Caractère rural	Touristiques du sud	DOM	Ensemble
Information générale sur le logement	83%	85%	29%	35%	67%	50%	56%
Conditions de logement du département	67%	60%	14%	46%	33%	75%	48%
Connaissance de l'offre	50%	54%	43%	46%	44%	50%	48%
Connaissance de la demande	50%	38%	29%	46%	22%	25%	38%

**Selon le type de départements considéré, l'opinion sur le niveau d'information varie considérablement.** Ainsi les départements d'Ile de France disposent, notamment grâce aux études de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme régional (IAURIF), d'une connaissance nettement supérieure à celle des autres départements. Les départements sièges de métropoles ou chefs lieux de région, les départements touristiques du sud, ceux situés en limite de zones très urbanisées et les départements d'outre mer se singularisent par une très mauvaise connaissance de la demande, peut être liée aux flux d'arrivée et de départ, ou bien encore au marché touristique rendant plus complexe l'appréhension des besoins.

Pour pallier ces lacunes de connaissance et vraisemblablement disposer des éléments de réflexion préalables à la signature d'une éventuelle convention de délégation des aides à la pierre et/ou d'observatoire de l'habitat, **une dizaine de départements ont engagé des études sur la situation du logement**, et ce quel que soit le groupe considéré.

## ■ NATURE DES BLOCAGES DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

**Dans neuf cas sur dix, les départements font état de blocages dans la production de logements.** Seuls 25% des départements à caractère rural ne partagent pas ce point de vue. Les problèmes évoqués spontanément sont de plusieurs natures, comme en atteste le tableau ci-dessous.

	Problème foncier	Baisse des dotations de l'Etat et/ou de l'ANAH	Problème équilibre des opérations	Image négative du logement social	Pression touristique	Divers
Problème signalé % départements	<b>42</b> <b>58%</b>	18 25%	17 24%	15 21%	5 7%	39 54%

**Le coût mais aussi la disponibilité du foncier préoccupe près de 6 départements sur 10**, et ce dans une proportion d'autant plus marquée que le marché est tendu (départements les plus urbains et les plus touristiques mais aussi DOM) ; plusieurs conseils généraux reprochent d'ailleurs au plan de cohésion sociale de ne pas prendre en compte ce problème foncier. A contrario, seuls 35% des départements à caractère rural soulèvent ce problème. Les difficultés évoquées vont de l'absence de constitution antérieure de réserves foncières à l'inaccessibilité du foncier en zone urbaine et littorale, en zone de montagne et dans les grandes agglomérations.

**Le désengagement de l'Etat et la réduction des crédits sont évoqués par 1/4 des départements**, les plus urbains mettant en avant la réduction des crédits de l'Etat, notamment en faveur du logement social, les plus ruraux insistant plutôt sur la baisse des dotations de l'ANAH.

**Près d'1/4 des départements évoque également spontanément la hausse des coûts de construction et/ou la difficulté d'équilibrer les opérations.** (Plus de 35% des départements d'Ile de France, des départements sièges de métropoles régionales et des départements touristiques du sud).

**Si la réticence des élus locaux devant le logement social ne touche que 20% des départements**, ce pourcentage s'élève à plus de 35% dans les zones urbaines ou limitrophes des zones urbanisées,

ainsi que dans les départements sièges de métropoles régionales, là où précisément les besoins sont les plus notables.

**La pression touristique est quant à elle mise en avant par les départements de montagne et littoraux** ; la concurrence entre ménages locaux et acquéreurs de résidences secondaires, ainsi que la préférence des bailleurs privés pour la location saisonnière, jugée plus rentable, sont évoqués.

**Les départements d'outre mer font état de problèmes spécifiques nombreux et préoccupants** (inadaptation des « produits » à la situation locale – absence de locatif intermédiaire, accession sociale ou très sociale à refondre -, forte demande potentielle et faible solvabilité de la demande, faiblesse structurelle de l'appareil productif, coûts d'approvisionnement...)

Au titre des motifs cités par deux à cinq départements seulement, il faut également signaler la méconnaissance de la situation du logement et l'absence de PLH, le sous développement de l'ingénierie habitat dans les communautés de communes, la mise en cause des capacités techniques et financières des bailleurs sociaux, le déficit d'accompagnement social et la baisse de la solvabilité des ménages.

## ■ APPRECIATION SUR LES MESURES DU PLAN DE COHESION SOCIALE AU REGARD DE LA SITUATION DU DEPARTEMENT

L'opinion émise par les départements sur les mesures du plan de cohésion sociale traduit manifestement les préoccupations précédentes. Recueillis à l'automne 2004, ces avis sont bien sûr susceptibles d'avoir évolué avec la promulgation en janvier 2005 de la loi de programmation pour la cohésion sociale.

**Les départements d'Ile de France, les départements sièges de métropoles régionales et les départements industriels ou limitrophes de zones très urbanisées** émettent des doutes, pour une dizaine d'entre eux, sur la réalité des engagements financiers du plan de cohésion sociale. Six, notamment en Ile de France soulignent l'importance des besoins de construction et le manque d'actions structurelles, notamment vis-à-vis de la libération de foncier. Deux départements évoquent la difficulté de mobilisation des propriétaires privés à des fins de production de logements à loyers réglementés. Toutefois, six départements jugent que les intentions affichées sont louables, et deux évoquent des retombées d'ores et déjà positives (signature d'un accord cadre de production de logement social notamment)

Si sept **départements ruraux** se montrent eux aussi sceptiques quant aux moyens financiers disponibles, a contrario sept jugent positive la mobilisation du parc privé. A noter que deux départements faiblement peuplés ne se sentent que peu concernés et qu'en matière de logement social, deux estiment que la problématique de production d'offre est moins pertinente que celle de la mobilité résidentielle (pouvoir changer de quartier, développer le parc individuel).

**Les départements touristiques du sud**, qu'il s'agisse des départements méditerranéens ou de montagne, sont six à estimer les aides classiques insuffisantes au regard de leur contexte particulier

caractérisé par une forte attractivité touristique et résidentielle, qui rend assez inopérantes les mesures en faveur du parc privé et complique le montage des opérations de logement social.

Quant aux **départements d'outre mer**, s'ils soulignent le caractère positif du plan au regard de l'étendue de leurs besoins, deux d'entre eux se montrent plutôt inquiets de la capacité de production des bailleurs sociaux et des transferts de charges financières, sans parler de la mobilisation effective des moyens annoncés.



## D. LES FUTURES POLITIQUES DU LOGEMENT

La loi du 13 août 2004 induira manifestement des infléchissements ou modifications des politiques départementales, voire un engagement pour certains départements, plutôt ruraux et jusqu'alors peu «interventionnistes». Dans une période marquée par l'attente de la publication des décrets d'application de la loi mais aussi des décisions des EPCI en matière de délégation, les départements ont engagé différentes réflexions et débats, notamment avec l'Etat, mais aussi pour certains avec les EPCI. Ils ont par exemple une position déjà assez affirmée sur les critères de répartition territoriaux des aides, ainsi que sur le renforcement de leurs services.

### ■ EVOLUTION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOUS CINQ ANS, NOTAMMENT AU REGARD DE LA LOI DU 13 AOUT 2004

#### • Evolutions du domaine et des modes d'intervention

**Les ¾ des départements considèrent que les dispositions de la loi du 13 août sont susceptibles de modifier leur politique (53) et cinq précisent que cette incidence est à l'étude.** Ces modifications sont plus marquées pour les départements à caractère rural, moins engagés pour l'heure dans des politiques spécifiques du logement.

A un horizon de 5 ans, 55% des départements prévoient donc des évolutions importantes de leur **domaine d'intervention** et un peu plus des 2/3 de **leurs modes d'intervention**. De même, plus d'un département sur 2 envisage d'engager des actions novatrices de cohésion sociale (mixité, prévention des expulsions, possibilité d'un parcours résidentiel et accès au logement sont les principaux thèmes évoqués).

#### • Perspectives de signature d'une convention de délégation des aides à la pierre

Seul 1/3 des départements a d'ores et déjà décidé de signer une convention de délégation des aides à la pierre, et nombreux sont ceux dans l'expectative (près de 40% de réflexions en cours, sans opinion ou non réponses). Les départements les plus urbains (hors Ile de France) et les plus «actifs» en matière de politique du logement sont pour l'heure plus motivés que les autres.

La préexistence d'une politique spécifique du logement et d'un service logement structuré favorise indéniablement la signature d'une convention de délégation des aides à la pierre ; en effet, les départements dotés d'un service logement et d'une politique spécifique du logement sont 46% à dire oui à la délégation, contre 36% des départements dotés d'un service logement sans politique spécifique et 17,5% seulement de ceux sans politique spécifique ni service, c'est-à-dire principalement des départements à caractère rural.

Ainsi **les départements sièges de métropoles régionales ou chefs lieux de région sont les plus nombreux à vouloir signer cette convention.** Les départements à caractère rural qui parfois ne comptent pas de communauté d'agglomération ne sont que 31% à envisager une telle signature, le déficit de moyens humains contribuant sans doute à expliquer ce faible pourcentage.

*Intentions de signature d'une convention de délégation*

oui	En cours de réflexion	non	Ne sait pas, non réponse
25 35%	19 27%	18 25,5%	9 12,5%

*Intentions de signature d'une convention de délégation selon la typologie INSEE des départements*

	Ile de France	Métropoles et chefs lieux de région	Industriels ou limitrophes urbanisés	Caractère rural	Touristiques du sud	DOM
Oui	1	11	2	8	1	2
En cours de réflexion	1	6	2	8	2	0
Non	2	3	2	6	4	1
Ne sait pas, non réponse	2	0	1	4	2	0

■ **GESTION CONJOINTE DU PDALPD ET FSL et MODIFICATION DU PROCESSUS DE GESTION DU FSL**

• **Opinion sur la gestion conjointe du PDLPD avec l'Etat**

Le réalisme d'une gestion conjointe avec l'Etat du PDALPD divise en deux les départements, l'opinion des départements les plus urbains étant nettement plus favorable que celle des départements ruraux.

*Opinion sur la gestion conjointe du PDALPD avec l'Etat (hors Mayotte)*

Réaliste	Pas réaliste	Sans opinion ou non réponse
32 44,5%	33 46%	6 9,5%

*Départements jugeant réaliste la gestion conjointe du PDALPD avec l'Etat (en %)*

Ile de France	Métropoles et chefs lieux de région	Industriels ou limitrophes urbanisés	Caractère rural	Touristiques du sud	DOM
67% (4)	55% (11)	57% (4)	35% (9)	22% (2)	75% (2)

- **Modification du processus de gestion du FSL envisagé**

Une majorité de département envisage de modifier le processus de gestion du FSL élargi aux autres fonds. A l'exception de l'île de France et des départements les plus ruraux, les autres groupes de départements sont plus de 2/3 à évoquer cette modification.

oui	A l'étude ou réflexion à engager	Non	Sans opinion ou non réponse
41 57%	7 10%	18 25%	6 8%

## ■ LES CONSEQUENCES DES ORIENTATIONS ENVISAGEES

- **Echanges et contacts**

Un peu plus d'un département sur deux a d'ores et déjà engagé des discussions avec les services de l'Etat (37 pour 34), au sujet du seul FSL toutefois dans certains cas ; une coordination avec les EPCI est également systématiquement envisagée en cas de projet de délégation.

- **Le renforcement des moyens humains**

**Près de 2/3 des départements envisagent le renforcement ou la création de services propres.** 35% comptent s'appuyer sur les services de l'Etat et 30% sur les organismes de logement social. Le renforcement des services propres s'accompagne souvent de l'appui de l'Etat et/ou des bailleurs sociaux.

*Nature du renforcement des moyens humains du département (hors refus de délégation)*

Interne seul	Interne + bailleurs sociaux	Interne + Etat	Interne + bailleurs + Etat	Bailleurs seuls	Etat seul	A l'étude
18	8	7	13	2	5	1

- **Les critères de répartition territoriale des efforts de la collectivité en matière de logement.**

Si 19% des départements pensent concentrer leurs efforts en milieu urbain (14) et 31% en milieu rural (23), **il ne s'agit en aucun cas d'opposer la ville à la campagne mais plutôt de favoriser le développement de tous les types de territoires.** Ainsi la plupart des départements évoquent-ils librement d'autres critères de répartition qui vont de la politique de « discrimination positive » à la volonté d'utiliser le logement comme un outil d'aménagement du territoire.

- 16 départements souhaitent soutenir des projets correspondant aux **besoins définis par les différents territoires ou EPCI**.
- 13 départements ont le souci **de l'équilibre**, soit entre secteurs d'une agglomération (est/ouest pour la capitale, centre et première couronne pour le logement social de grandes agglomérations), soit entre secteur rural et urbain, soit en faveur des «bourgs structurants»...
- 8 départements veulent **soutenir la production de logements sociaux ou la politique de la ville** (projets de renouvellement urbain soumis à l'accord de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ANRU).
- 3 départements évoquent la mise en place ou le respect **d'un schéma départemental de l'habitat**.
- 1 département compte intervenir en faveur du logement **des travailleurs saisonniers**.

## ■ IDEES EN MATIERE D'ARTICULATION DES POLITIQUES NATIONALES ET LOCALES

Interrogés sur « la manière dont pourrait s'articuler une politique nationale centralisée définie par l'ANRU, les actions locales définies dans les conventions de délégation des aides à la pierre et le volet logement du plan national de cohésion sociale », au regard de leur propre situation, les départements émettent différentes propositions, les réponses émanant principalement des plus urbains.

- Contractualisation avec les collectivités locales (déjà mise en place parfois dans le cadre de projets de territoires lancés par les conseils généraux), les communautés d'agglomérations, communautés de communes et les pays étant explicitement cités.
- Mise en place de schémas départementaux de l'habitat, d'observatoires partenariaux de l'habitat et du foncier
- Mise en place d'une instance départementale se substituant au Conseil Départemental de l'Habitat (CDH)
- Prise en compte des PLH élaborés par les différents EPCI
- Transmission des PLH à l'ANRU
- Un département demande la mise en place d'un réseau d'experts et d'un dispositif d'échanges d'expériences entre départements à dominante rurale.

Cinq départements urbains (Ile de France, sièges de métropoles et industriels ou limitrophes de zones urbanisées) soulignent la contradiction entre la politique centralisée de l'ANRU et la délégation aux départements et EPCI des aides à la pierre, craignant précisément une absence de concertation.

Les départements d'outre mer proposent pour l'un l'élaboration d'un véritable PLH départemental auquel seraient adossés les moyens financiers et la définition du rôle des acteurs pour sa mise en œuvre, pour l'autre la création d'un Etablissement Public local en charge de la responsabilité de l'aménagement et du logement social dans le cadre d'une déconcentration des règles d'utilisation des crédits et d'une délégation globale de ces derniers.

## SYNTHESE ET CONCLUSION

Dans un domaine ne relevant pas de la compétence des départements, et où les informations demeurent rares, l'enquête initiée par l'ADF, à laquelle près des  $\frac{3}{4}$  des départements de France métropolitaine et d'outre mer ont répondu apporte un éclairage inédit tant rétrospectif que prospectif sur «les politiques du logement» menées ou envisagées.

A titre rétrospectif, plusieurs faits saillants sont à souligner. Le premier est l'indéniable intérêt porté par une majorité de départements à la question du logement, que traduit l'existence de politique spécifique et/ou service logement d'une part, l'intervention généralisée en faveur du logement social et des aides aux particuliers d'autre part. En second lieu, on note une corrélation très nette entre dynamique urbaine et développement d'une politique du logement, les départements à caractère rural intervenant plutôt dans le strict cadre de leurs compétences, à savoir l'action sociale au premier chef, mais aussi l'aménagement du territoire. En outre, le développement de nouvelles interventions comme le renouvellement urbain ou diverses actions novatrices de cohésion sociale semble dénoter une véritable capacité de réflexion et d'adaptation dans un domaine mineur au regard de l'ensemble des actions départementales. Enfin, un partenariat déjà existant avec les EPCI (près de  $\frac{2}{3}$  des départements), traduit vraisemblablement une coopération naissante ou déjà bien ancrée avec les intercommunalités.

A la veille des premières décisions de signature de délégations d'aides à la pierre et en dépit de leur intérêt pour le domaine, nombre de départements reconnaissent explicitement ne pas disposer d'une connaissance suffisante de l'offre et de la demande, notamment privée, mais sont en mesure de préciser différents blocages s'opposant à la production de logements en adéquation avec les besoins, dont au premier rang le coût et la disponibilité du foncier.

A titre prospectif, l'enquête révèle une attitude plutôt réservée des départements à l'égard de la signature d'une convention de délégation des aides à la pierre,  $\frac{1}{3}$  d'entre eux seulement s'y déclarant prêt, la présence de communautés urbaines et /ou communautés d'agglomération se révélant un facteur favorable à un tel projet. Plus intéressant encore est le fait que le traditionnel clivage urbain/rural semble peu d'actualité, la question de l'équilibre territorial et du développement de politiques contractuelles avec les différents territoires (EPCI mais aussi Pays) semblant bien plus prégnante.

## **ANNEXES :**

- **PRESENTATION DES VALEURS MOYENNES D'UNE SELECTION D'INDICATEURS RETENUS PAR L'INSEE POUR L'ELABORATION D'UNE TYPOLOGIE DEPARTEMENTALE**
- **LISTE DES DEPARTEMENTS SELON LA TYPOLOGIE INSEE**
- **LISTE DES DEPARTEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE SELON LEUR TYPOLOGIE URBAINE, LEUR POPULATION ET LA NATURE DES EPCI CROISES AVEC LA TYPOLOGIE INSEE**

## VALEURS MOYENNES D'UNE SELECTION D'INDICATEURS RETENUS PAR L'INSEE POUR L'ELABORATION D'UNE TYPOLOGIE DEPARTEMENTALE

Groupes de départements	Population en milliers (moyenne)	Densité en hab /km <sup>2</sup>	% population dans l'espace à dominante urbaine	% maison individuelle	% cadres dans la population active	% ouvriers dans la population active	% résidences secondaires dans le parc logement	Nombre de personnes couvertes par le RMI pour 100 habitants*
Paris et Hauts-de-Seine	1 777 hab	<b>14 151</b>	<b>100 %</b>	6.8 %	<b>31.6 %</b>	12 %	1.8 %	2.8
Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne	1 305 hab	<b>5 432</b>	<b>100 %</b>	25.1 %	<b>13.6 %</b>	23.4 %	0.7 %	<b>4.2</b>
Reste de l'Île-de-France	1 197 hab	<b>578</b>	<b>99.9 %</b>	50.9 %	<b>16.7 %</b>	20.5 %	2 %	1.8
Métropoles du sud	1 352 hab	<b>275</b>	<b>94 %</b>	42.4 %	<b>13.9 %</b>	21.9 %	7.7 %	<b>4.2</b>
Autres chefs-lieux de région	629 hab	108	<b>81.4 %</b>	59.5 %	<b>10.3 %</b>	28.9 %	7.4 %	2.6
Massif Central	168 hab	27	35.6 %	<b>76.8 %</b>	7.1 %	25.5 %	<b>19.2 %</b>	2.1
Ruraux du sud-ouest	324 hab	51	51.1 %	<b>81.4 %</b>	7.3 %	28.5 %	<b>14.5 %</b>	<b>3.7</b>
Ruraux industriels de l'ouest	383 hab	63	57.1 %	<b>76.6 %</b>	7.2 %	<b>33.7 %</b>	11.4 %	2.1
Ruraux industriels du nord	350 hab	52	58 %	<b>74 %</b>	6.9 %	<b>33.7 %</b>	10.5 %	2.5
Industriels du Nord	1 091 hab	177	<b>81.9 %</b>	<b>68.8 %</b>	8 %	<b>35.1 %</b>	4.2 %	<b>4.1</b>
Proches de zones très urbanisées	668 hab	133	<b>87.7 %</b>	63.1 %	9.6 %	<b>33.5 %</b>	5.4 %	2
Méditerranée	485 hab	94	<b>71.5 %</b>	59.2 %	9.4 %	23.8 %	<b>23.7 %</b>	<b>5.5</b>
Montagne	298 hab	60	62.8 %	55.3 %	8.8 %	25.2 %	<b>31.9 %</b>	2.1
<b>Moyenne</b> (sans Paris ni les Hauts-de-Seine)	<b>585 hab</b>	<b>229</b>	<b>69.9 %</b>	<b>65.2 %</b>	<b>9.1 %</b>	<b>29.2 %</b>	<b>11.7%</b>	<b>2.9</b>

Sources : RGP INSEE 1999

\* nombre de Rmistés au 1<sup>er</sup> janvier 2001 / population de 1999 (données CNAF, UNEDIC, DREES)

## LISTE DES DEPARTEMENTS SELON LA TYPOLOGIE SOCIO ECONOMIQUE ETABLIE PAR L'INSEE

	Groupes de départements	Liste des départements par groupe
<b>ILE DE FRANCE</b>	<b>Paris et Hauts-de-Seine</b>	Paris (75) Hauts de Seine (92)
	<b>Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne</b>	Seine Saint Denis (93) Val de Marne (94)
	<b>Reste de l'Île-de-France</b>	Seine et Marne (77) Yvelines (78) Essonne (91) Val d'Oise (95)
<b>METROPOLES REGIONALES ET CHEFS LIEUX DE REGION</b>	<b>Métropoles du sud</b>	Alpes Maritimes (06) Bouches du Rhône (13) Haute Garonne (31) Gironde (33) Rhône (69)
	<b>Autres chefs-lieux de région</b>	Calvados (14) Côte d'Or (21) Doubs (25) Drôme (26) Finistère (29) Ille et Vilaine (35) Indre et Loire (37) Isère (38) Loire (42) Loire Atlantique (44) Loiret (45) Marne (51) Meurthe et Moselle (54) Puy de Dôme (63) Pyrénées Atlantiques (64) Vienne (86) Haute Vienne (87) Territoire de Belfort (90)
<b>INDUSTRIELS DU NORD ET LIMITOPHES ZONES URBANISEES</b>	<b>Industriels du Nord</b>	Aisne (02) Ardennes (08) Moselle (57) Nord (59) Pas de Calais (62) Seine Maritime (76) Somme (80)
	<b>Proches de zones très urbanisées</b>	Ain (01) Eure (27) Eure et Loir (28) Oise (60) Bas Rhin (67) Haut Rhin (68)



<b>CARACTERE RURAL</b>	<b>Massif Central</b>	Aveyron (12) Cantal (15) Corrèze (19) Creuse (23) Gers (32) Lot (46) Lozère (48)
	<b>Ruraux du sud-ouest</b>	Ariège (09) Charente Maritime (17) Dordogne (24) Landes (40) Lot et Garonne (47) Tarn (81) Tarn et Garonne (82)
	<b>Ruraux industriels de l'ouest</b>	Ardèche (07) Charente (16) Jura (39) Loir et Cher (41) Haute Loire (43) Maine et Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Deux Sèvres (79) Vendée (85)
	<b>Ruraux industriels du nord</b>	Allier (03) Aube (10) Cher (18) Côtes d'Armor (22) Indre (36) Manche (50) Haute Marne (52) Meuse (55) Morbihan (56) Nièvre (58) Orne (61) Haute Saône (70) Saône et Loire (71) Vosges (88) Yonne (89)

<b>TOURISTIQUES DU SUD</b>	<b>Méditerranée</b>	Aude (11) Corse du sud (2A) Haute Corse (2B) Gard (30) Hérault (34) Pyrénées Orientales (66) Var (83) Vaucluse (84)
	<b>Montagne</b>	Alpes de Haute Provence (04) Hautes Alpes (05) Hautes Pyrénées (65) Savoie (73) Haute Savoie (74)

## POPULATION DU DEPARTEMENT ET TYPOLOGIE INSEE (Départements ayant répondu à l'enquête)

	Plus de 720 000 habitants	500 à 720 000 habitants	300 à 500 000 habitants	Moins de 300 000 habitants	Ensemble
Ile de France	6 Essonne Hauts de Seine Paris Seine St Denis Val d'Oise Yvelines				6
Métropoles régionales et chefs lieux de région	9 Alpes Maritimes Bouches du Rhône Finistère Gironde Ille et Vilaine Loire Loire Atlantique Meurthe et Moselle Rhône	7 Calvados Côte d'Or Doubs Indre et Loire Marne Puy de Dôme Pyrénées Atlantiques	3 Drôme Haute Vienne Vienne	1 Territoire Belfort	20
Caractère rural	1 Maine et Loire	4 Côtes d'Armor Saône et Loire Sarthe Vendée	11 Allier Aube Cher Dordogne Deux Sèvres Landes Lot et Garonne Manche Tarn Vosges Yonne	10 Aveyron Cantal Corrèze Creuse Gers Haute Loire Haute Saône Jura Lot Tarn et Garonne	26
Industriels ou limitrophes de zones très urbanisées	4 Bas Rhin Haut Rhin Moselle Nord	1 Aisne	1 Eure et Loir	1 Ardennes	6
Touristiques du sud	1 Var	3 Gard Haute Savoie Vaucluse	1 Savoie	4 Alpes Haute Provence Hautes Alpes Haute Corse Hautes Pyrénées	9
France métropolitaine	16	16	15	21	68
Départements Outre Mer		1 La Réunion	2 Guadeloupe Martinique	(1) (Mayotte)	4

## TYOLOGIE URBAINE ET TYPOLOGIE INSEE (Départements ayant répondu à l'enquête)

Typologie INSEE	Au moins une ville de + de 200 000 habitants	Au moins une ville de 50 000 à 200 000 habitants	Pas de ville de plus de 50 000 habitants	Ensemble
Ile de France	1 Paris	5 Essonne Hauts de Seine Seine Saint Denis Val d'Oise Yvelines		6
Métropoles régionales et chefs lieux de région	6 Alpes Maritimes Bouches du Rhône Gironde Ille et Vilaine Loire Atlantique Rhône	14 Calvados Côte d'Or Doubs Drôme Finistère Haute Vienne Indre et Loire Loire Marne Meurthe et Moselle Puy de Dôme Pyrénées Atlantiques Territoire Belfort Vienne		20
Caractère rural		9 Aube Cher Corrèze Deux Sèvres Maine et Loire Saône et Loire Sarthe Tarn et Garonne Vendée	17 Allier Aveyron Cantal Côtes d'Armor Creuse Dordogne Gers Haute Loire Haute Saône Jura Landes Lot Lot et Garonne Manche Tarn Vosges	26
Industriels ou limitrophes de zones très urbanisées	1 Bas Rhin	6 Aisne Ardennes Eure et Loir Haut Rhin Moselle Nord		7
Touristiques du sud		5 Gard Haute Savoie Savoie Var Vaucluse	4 Alpes Haute Provence Hautes Alpes Haute Corse Hautes Pyrénées	9
France métropolitaine	8	39	21	68
Départements Outre Mer		3 Guadeloupe Martinique Réunion		3

**TYPLOGIE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE (hors communautés de communes, toujours présentes)  
(Départements ayant répondu à l'enquête)**

	Au moins une communauté urbaine	Pas de CU, plusieurs communautés d'agglomération	Pas de CU, une seule communauté d'agglomération	Pas de communauté d'agglomération	Ensemble
Ile de France		5 Essonne Hauts de Seine Seine Saint Denis Val d'Oise Yvelines			6 (avec Paris)
Métropoles régionales et chefs lieux de région	6 Bouches du Rhône Finistère Gironde Loire Atlantique Meurthe et Moselle Rhône	7 Alpes Maritimes Doubs Ille et Vilaine Loire Pyrénées Atlantiques Marne Vienne	6 Calvados Côte d'Or Haute Vienne Indre et Loire Puy de Dôme Territoire de Belfort	1 Drôme	20
Caractère rural	3 Manche Saône et Loire Sarthe	4 Allier Côtes d'Armor Maine et Loire Tarn	11 Aube Aveyron Cantal Cher Corrèze Deux Sèvres Dordogne Haute Loire Landes Lot et Garonne Tarn et Garonne	8 Creuse Gers Haute Saône Jura Lot Vendée Vosges Yonne	26
Industriels ou limitrophes de zones très urbanisées	2 Bas Rhin Nord	4 Aisne Eure et Loir Haut Rhin Moselle	1 Ardennes		7
Touristiques du sud		3 Gard Var Vaucluse	4 Haute Corse Haute Savoie Hautes Pyrénées Savoie	2 Alpes de Haute Provence Hautes Alpes	9
France métropolitaine	11	23	22	11	68
Départements Outre Mer		2 Martinique Réunion		1 Guadeloupe	3

Source : d'après les données DGCL, bilan de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2005